

SNC LIDL

Aménagement d'un site de vente, Avenue Aristide Briand, à Ernée (53)

Demande d'examen au cas par cas / *CERFA et annexes*

18 mai 2026



FICHE SIGNALÉTIQUE

Maitre d'ouvrage / Porteur du projet

Raison sociale :

SNC LIDL



Adresse :

Direction Régionale de Liffre – Service immobilier DR20

4 Rue Edmé Mariotte – Beaugé 2

35 340 LIFFRE

Téléphone :

06 43 30 89 89

Interlocuteur :

M. TABARD Ludovic – Responsable technique

ludovic.tabard@lidl.fr

Site du projet

Nom et localisation du projet Aménagement d'un site de vente, Avenue Aristide Briand, à Ernée (53)

Parcelles cadastrales

Section AV - numéros 27, 28, 41, 151, 159, 160 et 213

Bureau d'études en charge de l'étude

Raison sociale :

DM EAU



Adresse :

ZA de La Chauvelière - 8, rue Charles Lindbergh - 35 150 JANZE

Téléphone :

02.99.47.65.63

Site internet :

<http://www.dmeau.fr>

Représentant :

Samuel MOREAU - Gérant

s.moreau@dmeau.fr

Interlocuteurs
charge du dossier :

en Julien MACQUET – Chargé d'études

j.macquet@dmeau.fr

Références du rapport d'étude

Titre :

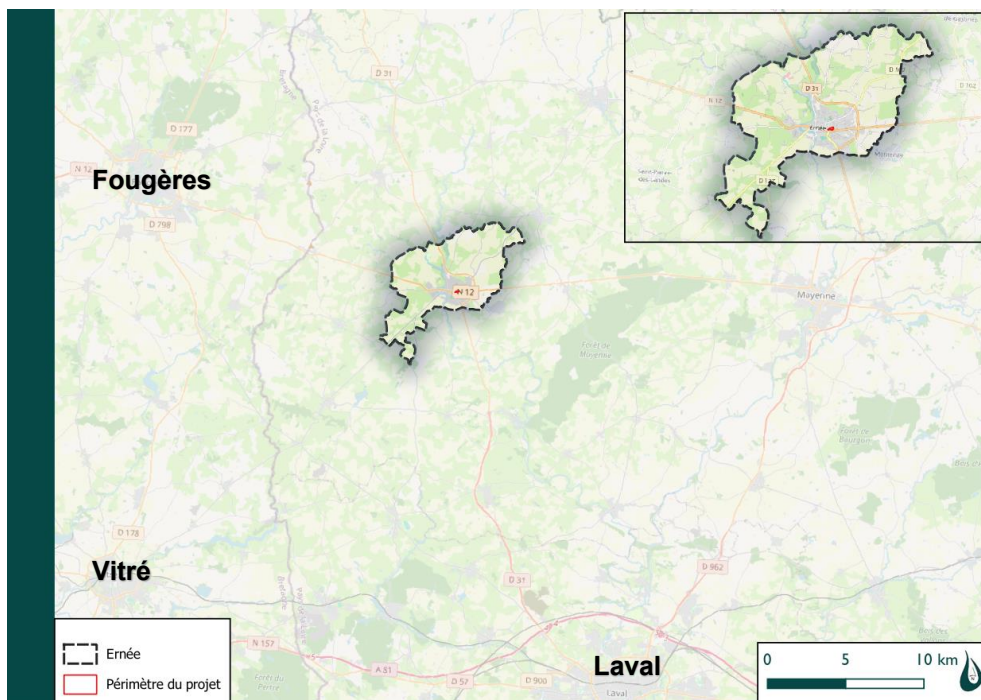
Demande d'examen au cas par cas relative au projet d'aménagement d'un magasin

Version

18 mai 2026 (V1)

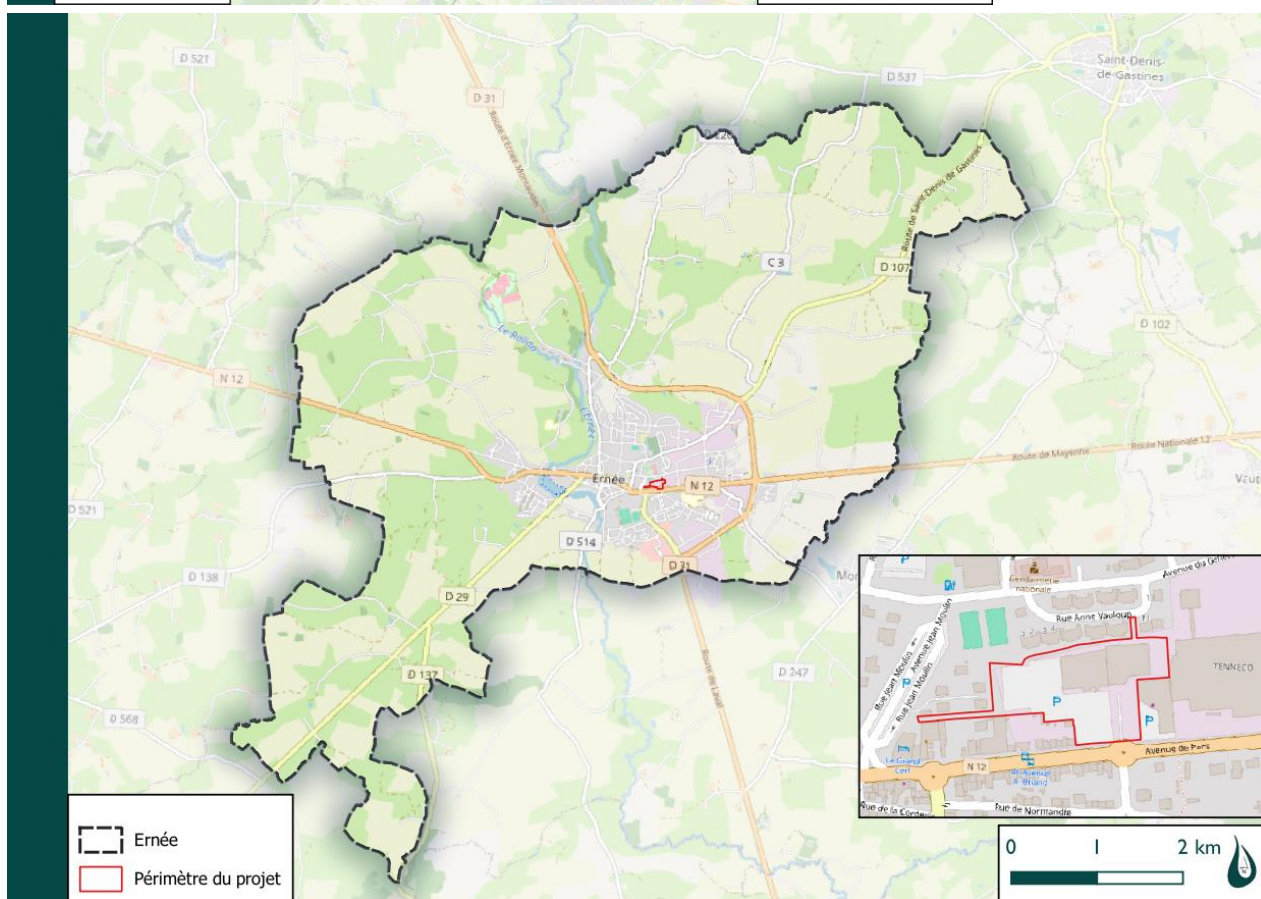
IV. ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION





Ernée se situe dans la province historique du Maine, dans le Département de la Mayenne, en région Pays de la Loire. Le territoire est localisé entre Fougères et Laval, respectivement à 20 et 30 km.

Figures 1 : Plans de localisation du projet - OpenStreetMap



Le projet est situé à l'Est de la commune de Ernée, sur l'axe reliant Fougères et Mayenne. Le site, actuellement terrassé, est accessible depuis l'avenue Aristide Briand (RN 12) via un rond-point situé au Sud.

Le projet d'aménagement du magasin LIDL est localisé dans le centre-ville, au niveau de l'une des principales pénétrantes urbaines : l'Avenue Aristide Briand (ou RN 12). Un ancien magasin désormais démoli occupait le site.

Le site est actuellement en terrassement afin de permettre l'aménagement du magasin futur.

Le projet, composé de 113 places de parking, est soumis à la procédure d'examen au « cas par cas », selon l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement (Catégorie n° 41a).

Etant donné que le futur rejet des eaux pluviales du présent projet s'effectue en direct dans le réseau communal, cette opération, bien que d'une surface supérieure à un hectare (13 170 m²), n'est pas soumise à Dossier sur l'Eau.